



S O D A R E X

Aquitaine

AUDIT • CONSEIL EN ENTREPRISE • EXPERTISE COMPTABLE

ADAV 33

Siège social : 91 Rue de la République
33400 TALENCE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2021

**Société de Commissariat aux Comptes, inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Bordeaux**

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 Euros - RCS BORDEAUX 840 096 788

AUDIT SODAREX AQUITAINE

Bordeaux - Rue La Motte Picquet - 33300 BORDEAUX - Tél. : 05 56 69 62 72 - Fax : 05 56 50 87 07



S O D A R E X

Aquitaine

AUDIT • CONSEIL EN ENTREPRISE • EXPERTISE COMPTABLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Mesdames, Messieurs les adhérents,

I - OPINION :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale Les Amis des Voyageurs de la Gironde relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Société de Commissariat aux Comptes, inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Bordeaux

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 Euros - RCS BORDEAUX 840 096 788

AUDIT SODAREX AQUITAINE

Bordeaux - Rue La Motte Picquet - 33300 BORDEAUX - Tél. : 05 56 69 62 72 - Fax : 05 56 50 87 07

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur l'utilisation des fonds dédiés et sur les principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 2 mai 2022



AUDIT SODAREX AQUITAINE
Nathalie PEREZ
Commissaire aux Comptes

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	31 809,85	30 745,16	1 064,69	2 634,22	- 1 570
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	69 884,00		69 884,00	69 884,00	
Constructions	696 350,13	276 356,57	419 993,56	442 265,20	- 22 272
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 803,80	2 111,89	2 691,91	3 775,02	- 1 083
Autres immobilisations corporelles	478 135,94	330 657,36	147 478,58	121 203,00	26 276
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	152,45		152,45	152,45	
Autres titres immobilisés	1 355,00		1 355,00	2 875,49	- 1 520
Prêts				937,00	- 937
Autres	3 701,83		3 701,83	3 701,83	
TOTAL (I)	1 286 193,00	639 870,98	646 322,02	647 428,21	- 1 106
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	20 000,00		20 000,00		20 000
Créances					
· Créances clients, usagers et comptes rattachés	63 534,24	5 453,89	58 080,35	5 714,20	52 366
· Créances reçues par legs ou donations					
· Autres	417 883,80	3 205,00	414 678,80	469 997,79	- 55 319
Valeurs mobilières de placement	2,87		2,87	2,87	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	376 545,96		376 545,96	449 853,53	- 73 308
Charges constatées d'avance	9 807,97		9 807,97	4 133,00	5 675
TOTAL (II)	887 774,84	8 658,89	879 115,95	929 701,39	- 50 585
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 173 967,84	648 529,87	1 525 437,97	1 577 129,60	- 51 692

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le	Exercice précédent	Situation
	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	31 654,92	31 654,92	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	369 224,51	417 718,93	- 48 494
Excédent ou déficit de l'exercice	25 942,15	-48 494,42	74 437
Situation nette (sous total)	426 821,58	400 879,43	25 942
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	230 552,70	242 349,82	- 11 797
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	657 374,28	643 229,25	14 145
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	295 268,03	283 178,46	12 090
TOTAL (II)	295 268,03	283 178,46	12 090
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	103 491,00	120 095,00	- 16 604
TOTAL (III)	103 491,00	120 095,00	- 16 604
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	212 149,05	232 539,11	- 20 390
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 028,96	24 706,74	4 322
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	190 031,51	220 926,42	- 30 895
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 244,80	4 961,61	283
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	32 850,34	47 493,01	- 14 643
TOTAL (IV)	469 304,66	530 626,89	- 61 322
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 525 437,97	1 577 129,60	- 51 692
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

Document soumis au

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

Document soumis au

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	160,00	112,00	48	42,86
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	252 381,27	167 052,84	85 328	51,08
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs	1 277 780,23	1 293 006,17	- 15 226	-1,18
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	95 828,34	37 696,99	58 131	154,21
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	187 225,38	121 591,69	65 634	53,98
Utilisations des fonds dédiés	389,04	93,32	296	316,89
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	1 813 764,26	1 619 553,01	194 211	11,99
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks	231 447,75	199 072,63	32 375	16,26
Autres achats et charges externes	3 396,68	953,19	2 443	256,35
Aides financières	84 455,17	78 040,60	6 415	8,22
Impôts, taxes et versements assimilés	873 919,65	833 906,40	40 013	4,80
Salaires et traitements	340 534,54	314 288,66	26 246	8,35
Charges sociales	62 952,08	58 613,20	4 339	7,40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		10 396,00	- 10 396	-100
Dotations aux provisions	199 314,95	174 700,00	24 615	14,09
Reports en fonds dédiés	7 305,91	1 008,19	6 298	624,66
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)	1 803 326,73	1 670 978,87	132 348	7,92
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	10 437,53	-51 425,86	61 863	120,30
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	214,69	1 521,76	- 1 307	-85,89
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	214,69	1 521,76	- 1 307	-85,89
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 771,30	2 596,34	175	6,74
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	2 771,30	2 596,34	175	6,74
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-2 556,61	-1 074,58	-1 482	497,92
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	7 880,92	-52 500,34	60 381	115,01
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	705,45	3 754,00	- 3 049	-81,21
Sur opérations en capital	25 067,94	12 175,24	12 893	105,89
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	25 773,39	15 929,24	9 844	61,80
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 711,50	11 923,22	- 9 212	-77,26
Sur opérations en capital	5 000,66		5 001	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	7 712,16	11 923,22	- 4 211	-35,32
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	18 061,23	4 006,02	14 055	350,85
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 839 752,34	1 637 004,01	202 748	12,39
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 813 810,19	1 685 498,43	128 312	7,61
EXCEDENT OU DEFICIT	25 942,15	-48 494,42	74 437	153,50
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe aux comptes annuels



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1.525.437,97 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 25.942,15 €.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

INFORMATIONS GENERALES

L'Association Loi 1901 « Les Amis des Voyageurs de la Gironde » a été créée en 1964.

En 2004, elle a fusionné avec l'Association « Les Amis de Sèves » et est désormais dénommée « ADAV 33 ».

L'Association ADAV 33 « Association Départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde » a pour objet :

- de mener une action socio-éducative permettant de faciliter l'adaptation de certains groupes de population, d'origine nomade, aux exigences de la société afin d'obtenir leur promotion familiale, économique et socioprofessionnelle ;

- de mettre en œuvre des équipes d'action éducative en milieu ouvert agréées par l'administration départementale.

Pour réaliser son objet, les moyens de l'ADAV 33 relèvent :

- de l'ensemble des possibilités attachées à son statuts d'association de la Loi 1901, qu'ils soient moraux, financiers et matériels, provenant notamment :

- . de ses ressources propres,
- . de l'aide et subvention de l'Etat, des Collectivités Territoriales, d'organismes divers,
- . des produits de ses activités.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général, règlement ANC n° 2016-07 et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable de manière obligatoire depuis le 1er janvier 2020.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'Association n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Conformément aux dispositions dérogatoires du règlement CRC 04-06, les amortissements pour dépréciation des immobilisations non décomposables demeurent calculés, suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction des durées d'usage, sans modification de la base amortissable, ni utilisation du compte d'amortissement dérogatoire pour le mode dégressif.

Actif circulant

- Créances :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.



Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 286 193 Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 589	1 220		31 810
Immobilisations corporelles	1 251 987	61 689	64 502	1 249 174
Immobilisations financières	7 667	4	2 461	5 209
TOTAL	1 290 243	62 914	66 963	1 286 193

Amortissements et dépréciations d'actif = 639 871 Euros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	27 955	2 790		30 745
Immobilisations corporelles	614 880	55 292	61 026	609 126
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	642 835	58 082	61 026	639 871

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	29 507	28 467	1 040	de 1 à 3 ans
Logiciels Libourne	2 303	2 278	25	de 1 à 3 ans
Terrain bâti Talence	28 584	0	28 584	Non amortiss.
Terrain bâti Toulonne	41 300	0	41 300	Non amortiss.
Immeuble Talence	47 641	47 641	0	20 ans
Immeuble Toulonne	178 700	11 913	166 787	30 ans
Agencements, aménagts, constructions	166 607	138 150	28 457	de 5 à 20 ans
Agencements salle polyvalente rdc	53 553	53 553	0	de 10 à 20 ans
Agencements et aménagts construction	249 850	25 100	224 750	de 10 à 30 ans
Matériel Toulonne	2 447	1 309	1 138	4 ans
Matériel d'exploitation Talence	2 357	803	1 554	5 ans
Installations, agencets, aménagements	27 584	26 638	946	de 4 à 10 ans
Installations, agencements Libourne	2 174	2 174	0	de 4 à 10 ans
Matériel de transport	209 854	125 400	84 454	de 5 à 7 ans
Matériel de transport avs	10 809	10 809	0	de 4 à 7 ans
Matériel de bureau et inform Talence	63 907	46 652	17 255	de 1 à 10 ans
Matériel bureau et inform. avs Langon	39 341	31 981	7 360	de 3 à 7 ans
Matériel bureau et inform. avs Libourne	23 901	18 007	5 893	de 3 à 8 ans
Mobilier	70 263	59 193	11 070	de 5 à 10 ans
Mobilier Langon	25 868	6 202	19 666	de 5 à 10 ans
Mobilier Libourne	4 437	3 603	834	de 6 à 10 ans
TOTAL	1 280 984	639 871	641 113	

Etat des créances = 494 928 Euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 702		
Actif circulant & charges d'avance	491 226	491 226	
TOTAL	494 928	491 226	

Provisions pour dépréciation = 8 659 Euros

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Usagers habitat et prêt FAP	6 853	4 870	3 064		8 659
Comptes financiers					
TOTAL	6 853	4 870	3 064		8 659

Produits à recevoir par postes du bilan = 27 272 €uros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	16 596
Clients et comptes rattachés	10 675
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	27 272

Charges constatées d'avance = 9 808 €uros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A+B-C
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>				
. Fonds propres statutaires	31 654,92			31 654,92
. Fonds propres complémentaires				
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
<i>Réserves</i>				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres	417 718,93		48 494,42	369 224,51
Report à nouveau	- 48 494,42	25 942,15	- 48 494,42	25 942,15
Excédent ou déficit de l'exercice	400 879,43	25 942,15	0	426 821,58
Situation nette (sous total)				
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	242 349,82		11 797,12	230 552,70
Provisions réglementées				
Total	643 229,25	25 942,15	11 797,12	657 374,28

Document soumis au

Provisions = 103 491 Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Prov. réglem. Amort dérogatoires					
Provisions pour risques & charges	120 095		16 604		103 491
TOTAL	120 095		16 604		103 491

Provision pour pensions

Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Celles-ci sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant des engagements de l'Association en matière d'indemnité de départ à la retraite des membres de son personnel a été calculé selon les hypothèses suivantes :

- nature de la méthode utilisée : rétrospective prorata temporis,
- taux d'actualisation : 0,90 %
- âge de départ : 62 ans à l'initiative du salarié pour le personnel cadres et non cadres,
- taux de charges sociales : 58 % pour la catégorie cadre, 46 % pour la catégorie employé,
- taux de croissance des salaires : 1%
- taux de rotation du personnel : 2 % pour la catégorie employé, 1 % pour la catégorie cadre,
- la table de mortalité utilisée est la table INSEE 2016-2018 – données provisoires.

Les droits acquis au 31 décembre 2021 s'élèvent à 191.650 €.

L'Association a souscrit en 2016 un contrat «Mutex passeport IFC» auprès de la mutuelle MUTEX couvrant les indemnités de fin de carrière dues aux salariés au moment de leur départ en retraite.

Le montant de l'épargne constitué au 31 décembre 2021 s'élevait à 88.159 €. Ainsi, ne figure dans le compte «Provision pour pensions» que le seul montant des engagements non couverts, soit 103.491 €.

A cet égard, il est précisé que l'indemnité de départ à la retraite, charges sociale comprises, de Mme Marie BARTHE, partie en 2021, a été prise en charge par MUTEX à hauteur de 29.219 €.

FONDS DEDIES

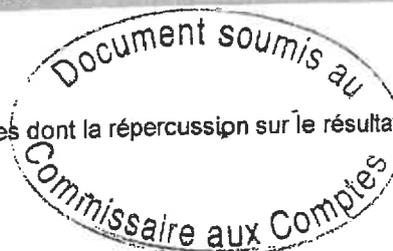
VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembour- sement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						0,00	
FAP Habitat 2014	2.703,26		2.703,26				
FAP d'avance 2018 Habitat	38.880,00		5.214,36			33.665,64	
Métropole PLH 2021	87.400,00		87.400,00			0,00	
Métropole PLH 2022						117.400,00	
Région – Lutte contre l'illectronisme	66.895,20		53.361,07			13.534,13	
Région – Appel à Projets « Illettrisme et Illectronisme »	66.300,00		25.126,72			41.173,28	
Etat - DDCCS – Fonctionnement accueil de jour Toulonne	21.000,00		6.467,46			14.532,54	
DDETS – Aide projet domiciliation						69.525,19	
DDTM Gironde « Jardins partagés ou collectifs »						5.437,24	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Total	283.178,46		180.272,87			295.268,02	

Etat des dettes = 469 305 €uros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	212 149	21 491	80 193	110 465
Dettes financières diverses	29 029	29 029		
Fournisseurs	190 032	190 032		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations	5 245	5 245		
Autres dettes	32 850	32 850		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	469 305	278 647	80 193	110 465

Charges à payer par postes du bilan = 135 740 €uros

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	191
Emprunts et dettes financières diverses	15 317
Fournisseurs	120 232
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	135 740



Produits constatés d'avance = 32 850 €uros

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 27 272 €uros

Produits à recevoir sur usagers et comptes rattachés		Montant
Usagers, factures à établir (418100)		16 596
	TOTAL	16 596

Produits à recevoir sur autres créances		Montant
Fournisseurs, avoirs à recevoir (409800)		538
Divers, produits à recevoir (468700)		10 137
	TOTAL	10 675

Charges constatées d'avance = 9 808 €uros

Charges constatées d'avance		Montant
Charges constatées d'avance (486000)		9 808
	TOTAL	9 808

Charges à payer = 135 740 €uros

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		Montant
Intérêts courus sur emprunts (168840)		191
	TOTAL	191

Dettes fournisseurs et comptes rattachés		Montant
Fournisseurs, factures non parvenues (408100)		15 317
	TOTAL	15 317

Dettes fiscales et sociales		Montant
Dettes pour congés à payer (428200)		78 464
Primes de précarité (428610)		4 241
Charges sur congés à payer (438200)		37 527
	TOTAL	120 232

Produits constatés d'avance = 32 850 €uros

Produits constatés d'avance		Montant
Produits constatés d'avance (487000)		32 850
	TOTAL	32 850

Annexe aux comptes annuels (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunérations et avantages en nature**

En application de l'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations brutes et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent pour l'exercice 2021 à 150.528,50 €.

Engagements hors bilan***Garantie sur prêt Crédit-Mutuel du Sud-Ouest***

- Prêt de 210.200 € : privilège de prêteur de deniers à hauteur de 210.200 € jusqu'à complet remboursement ;

Informations sur le compte de résultat***Cotisations***

L'Association a fait le choix de comptabiliser les cotisations lors de leurs encaissements.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes lié à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 8.400 €.

Autres informations

Le détail des postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figure au chapitre « Compte de résultat détaillé » des états financiers complets. On pourra s'y reporter pour obtenir une information plus détaillée.